



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-013

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2026

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2025-12-31-00007 - 2026 01 05 - 28 - délégation travail (6 pages)	Page 3
R24-2026-01-08-00008 - 2026 01 08 - 28 - RAA décision localisation et délimitation UC sections (18 pages)	Page 10
R24-2026-01-08-00009 - 2026 01 08 - 41 - RAA décision nomination RUC affectations agents de contrôle et intérimis (4 pages)	Page 29
R24-2026-01-08-00007 - 2026 01 08 -37- délégation pouvoirs propres DREETS (6 pages)	Page 34
R24-2026-01-12-00001 - 2026 01 12 - Décision Uracti (1 page)	Page 41
R24-2026-01-08-00010 - 251218 Arrêté modificatif liste défenseurs syndicaux (33 pages)	Page 43

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2026-01-15-00002 - Arrêté de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles de Monsieur Arnaud LEFEVRE (41) (3 pages)	Page 77
---	---------

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2025-12-31-00007

2026 01 05 - 28 - délégation travail

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Délégation de signature de la directrice régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,

VU le code du travail, notamment son article R. 8122-2,

VU le code rural,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2023 portant nomination de Mme Estelle PARAYRE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Eure-et-Loir, à compter du 12 juin 2023,

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2024 portant nomination de Mme CARRÉ Véronique sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 12 août 2024.

VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2025 portant nomination de M. Thierry GROSSIN-MOTTI, sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » du Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} mai 2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 4 décembre 2025 portant nomination de M. Matthieu GREMAUD dans ses fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et des protections des populations d'Eure-et-Loir pour une durée de quatre ans à compter du 5 janvier 2026 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : délégation permanente est donnée à Matthieu GREMAUD dans ses fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et des protections des populations d'Eure-et-Loir et à M. Thierry GROSSIN-MOTTI, sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » du Centre-Val de Loire à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de

l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe.

ARTICLE 2 : La directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées à Mme Estelle PARAYRE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Eure-et-Loir, membre du corps de l'inspection du travail.

ARTICLE : La directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe à M. Stéphane MOREAU, responsable de l'unité de contrôle, à l'exception de celles figurant aux rubriques M, O, P2, P3, P4, P5 et P6.

ARTICLE 4 : La directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe à la rubrique A1 à M. Yannick LEMAIRE, responsable du service renseignements-SCT.

ARTICLE 5 : La présente décision prend effet dès publication et abroge la décision précédente.

ARTICLE 6 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 31 décembre 2025
La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Signé : CARRÉ Véronique

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à la **Directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire**
Cité administrative Coligny, 131 rue du Faubourg Banner – CS 85809 – 45058 Orléans Cedex
- un **recours hiérarchique**, adressé **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif** : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
A - LIVRE 1 RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL		
A1	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture individuelles du contrat de travail
B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE		
B1	Article L 1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L 1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS		
C1	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R 1253-19 et R 1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R 1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL		
D1	Article L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
E - MESURE DE L'AUDIENGE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE		
E1	Art. R 2122-21 et R 2122-23	Recours sur inscription sur les listes électorales
F - EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES		
F1	L 2242-9, R 2242-9 du code du travail	Rescrit en matière d'égalité professionnelle
F2	L 1143-3, D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
G - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE		
G1	Article L 2313-5, R 2313-2 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique

G3	Article L 2314-13 du code du travail	Décision de répartition du personnel et des sièges au sein du CSE
H - CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL		
H1	Article L 2316-8; R 2316-2 du code du travail	Répartition des sièges entre les différents établissements et collèges électoraux
I - COMITE DE GROUPE		
I1	Article L 2333-4. R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité du groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
I2	Article L 2333-6 du code du travail	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions
J - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE AU NIVEAU DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE		
J1	Article L 2313-8, R 2313-5 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique au niveau de l'unité économique et sociale
K - DUREE DU TRAVAIL		
K1	Articles R 713-11 et R 713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue / production agricole
K2	Article R 713-13 à R 713-14 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne /production agricole
K3	Articles L 3121-21, R 3121-10 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
K4	Articles L 3121-24; R 3121-15; R 3121-16 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne
K5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
L - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL		
L1	Articles L 4154-1, D 4154-3 à D 4154-5 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
L2	Article L 4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos
L3	Art. R 4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité

L4	Articles R 4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4; Dérogation VRD
L5	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
M - CONTRÔLE		
M1	Articles L 4721-1, 1° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure non-respect des principes généraux de prévention
M2	Articles L 4721-1, 2° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité résultant des dispositions de L 4221-1 du code du travail
M3	Articles L 4733-8, R 4733-11, R 4733-12, R 4733-15 du code du travail	Décision de suspension de contrat de travail ou de convention de stage d'un jeune travailleur
M4	Articles L 4733-8, L 4733-9, L 4733-10, R 4733-13, R 4733-14, R 4733-15 du code du travail	Autorisation ou refus de reprise du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune travailleur
N - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI		
N1	Article R5424-7, D 5424-8, D 5424-9, D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
O - CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
O1	Articles L 6225-4, R 6225-9 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage
O2	Article L 6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
O3	Article L 6225-6, L 6225-7, R 6225-10, R 6225-12 du code du travail	Décision d'Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
O4	Article R 6225-10, R 6225-11, R 6225-12 du code du travail	Décision de levée d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis

P - MOYENS D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL		
P1	Article L 8114-4 , L 8114-5, L 8114-6, L 8114-7, de R 8114-3 à R 8114-6 du code du travail	Proposition de transaction pénale
P2	Articles L 8115-1, L 8115-2 et L 8115-5 al.1 et R 8115-2 du code du travail, L 1325-1 du code des transports, L719-10 du code rural et de la pêche maritime	Procédure du contradictoire pour les amendes pour les manquements en matière de durée du travail, de repos, de rémunération, d'hygiène
P3	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7 et L 4752-1, L 4752-2, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes pour non-respect des décisions prises par l'IT
P4	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7, et L 4753-1, L 4753-2, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes concernant les jeunes de moins de 18 ans
P5	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7 et L 4754-1, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour manquement aux règles concernant les repérages avant travaux
P6	Articles L 8115-5 al.1, L 8115-7 , R 8115-1, R 8115-2 du code du travail et L 124-17 du code de l'éducation	Procédure du contradictoire pour manquement en matière de stagiaires
P7	L 8291-3, R 8291-1-1 du code du travail	Rescrit en matière de carte BTP

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2026-01-08-00008

2026 01 08 - 28 - RAA décision localisation et
délimitation UC sections

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DECISION

relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations de l'Eure-et-Loir

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région
Centre-Val de Loire

Vu le code du travail, notamment les articles R.8122-3 à R.8122-9,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n°2021-124 du 5 février 2021 relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydro-electriques concédés ainsi que les mines et carrières,

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'avis du comité social d'administration du 18 décembre 2025,

Vu la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations de l'Eure-et-Loir du 29 avril 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : La direction départementale de l'Eure-et-Loir compte une unité de contrôle de 11 sections d'inspection du travail,

L'unité de contrôle UC 1 est domiciliée au 15 place de la République, 28000 CHARTRES

ARTICLE 2 : Le territoire et les compétences de l'unité de contrôle UC 1 sont délimités comme suit :

SECTION 1 : « CHATEAUDUN » + DOMINANTE AGRICULTURE

RÉGIME AGRICOLE : COMMUNES		
Alluyes	Donnemain-Saint-Mamès	Pré-Saint-Évroult
Argenvilliers	Les Étilleux	Pré-Saint-Martin
Vald'Yerre	Flacey	Saint-Avit-les-Guespières
Les Autels-Villevillon	Frazé	Saint-Bomer
Authon-du-Perche	Friaize	Saint-Christophe
La Bazoche-Gouet	La Gaudaine	Villemaury
Beaumont-les-Autels	Le Gault-Saint-Denis	Saintigny
Béthouvilliers	Gohory	Saint-Denis-Lanneray
Bonneval	Happonvilliers	Saint-Éliphe
Bouville	Jallans	Saint-Jean-Pierre-Fixte
Brou	Logron	Saint-Maur-sur-le-Loir
Bullainville	Luigny	Saint-Victor-de-Buthon
Champrond-en-Gâtine	Marboué	Sancheville
Champrond-en-Perchet	Arcisses	Saumeray
La Chapelle-du-Noyer	Marolles-les-Buis	Souancé-au-Perche
Chapelle-Guillaume	Meslay-le-Vidame	Le Thieulin
Chapelle-Royale	Miermaigne	Thiron-Gardais
Charbonnières	Moléans	Thiville
Chassant	Montboissier	Trizay-Coutretot-Saint-Serge
Châteaudun	Montharville	Trizay-lès-Bonneval
Cloyes-les-Trois-Rivières	Montigny-le-Chartif	Unverre
Combres	Montireau	Vaupillon
Conie-Molitard	Moriers	Vichères
Les Corvées-les-Yys	Mottereau	Vieuvicq
Coudray-au-Perche	Moulhard	Villampuy
La Croix-du-Perche	Neuvy-en-Dunois	Villiers-Saint-Orien
Dampierre-sous-Brou	Nogent-le-Rotrou	Vitray-en-Beauce
Dancy	Nonvilliers-Grandhoux	Yèvres
Dangeau		

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Alluyes	Flacey	Poupry
Vald'Yerre	Fontenay-sur-Conie	Pré-Saint-Évroult
Baigneaux	Le Gault-Saint-Denis	Pré-Saint-Martin
Bazoches-en-Dunois	Gohory	Saint-Christophe
Bazoches-les-Hautes	Guillonville	Villemaury
Bonneval	Jallans	Saint-Denis-Lanneray
Bouville	Logron	Saint-Maur-sur-le-Loir
Bullainville	Loigny-la-Bataille	Sancheville
La Chapelle-du-Noyer	Lumeau	Saumeray
Châteaudun	Marboué	Terminiers
Cloyes-les-Trois-Rivières	Meslay-le-Vidame	Thiville
Conie-Molitard	Moléans	Tillay-le-Péneux
Cormainville	Montboissier	Trizay-lès-Bonneval
Courbehaye	Montharville	Varize
Dambron	Moriers	Villampuy
Dancy	Neuvy-en-Dunois	Villiers-Saint-Orien
Dangeau	Nottonville	Vitray-en-Beauce
Donnemain-Saint-Mamès	Orgères-en-Beauce	
	Péronville	

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1 et des établissements et entreprises classés SEVESO.

SECTION 2 : RISQUES PARTICULIERS + DOMINANTE AGRICULTURE

RÉGIME AGRICOLE : COMMUNES		
Abondant	Fontenay-sur-Conie	Ollé
Allainville	Fontenay-sur-Eure	Orgères-en-Beauce
Allonnes	La Framboisière	Ormoy
Amilly	Francourville	Orrouer
Anet	Fresnay-le-Comte	Ouarville
Ardelles	Fresnay-le-Gilmert	Ouerre
Ardelu	Fresnay-l'Évêque	Oulins
Aunay-sous-Auneau	Frucé	Oysonville
Aunay-sous-Crécy	Épeautrolles	Péronville
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Épernon	Pierres
Baigneaux	Ermenonville-la-Grande	Les Pinthières
Bailleau-le-Pin	Ermenonville-la-Petite	Poinville
Bailleau-l'Évêque	Escorpain	Poisvilliers
Bailleau-Armenonville	Faverolles	Pontgouin
Barjouville	Favières	Poupry
Baudreville	Le Favril	Prasville
Bazoches-en-Dunois	Gallardon	Prudemanche
Bazoches-les-Hautes	Garancières-en-Beauce	Prunay-le-Gillon
Beauche	Garancières-en-Drouais	La Puisaye
Beauvilliers	Garnay	Puiseux
Belhomert-Guéhouville	Gas	Réclainville
Berchères-Saint-Germain	Gasville-Oisème	Les Ressuintes
Berchères-les-Pierres	Gellainville	Revercourt
Berchères-sur-Vesgre	Germainville	Rohaire
Bérou-la-Mulotière	Gilles	Roinville
Béville-le-Comte	Gommerville	Rouvres
Billancelles	Gouillons	Rueil-la-Gadelière
Blandainville	Goussainville	Saint-Ange-et-Torçay
Boissy-en-Drouais	Guainville	Saint-Arnoult-des-Bois
Boissy-lès-Perche	Le Gué-de-Longroi	Saint-Aubin-des-Bois
Boisville-la-Saint-Père	Guilleville	Sainte-Gemme-MoronvalSaint-
La Bourdinière-Saint-Loup	Guillonville	Denis-des-Puits
Boncé	Hanches	Saint-Éman
Boncourt	Havelu	Saint-Georges-sur-Eure
Bouglainval	Houville-la-Branche	Saint-Germain-le-Gaillard
Le Boullay-les-Deux-Églises	Houx	Saint-Jean-de-Rebervilliers
Le Boullay-Mivoye	Illiers-Combray	Saint-Laurent-la-Gâtine
	Intréville	Saint-Léger-des-Aubées

Le Boullay-Thierry	Janville-en-Beauce	Saint-Lubin-de-Cravant
Boutigny-Prouais	Jaudrais	Saint-Lubin-de-la-Haye
Bréchamps	Jouy	Saint-Lubin-des-Joncherets
Brezolles	Lamblore	Saint-Lucien
Briconville	Landelles	Saint-Luperce
Broué	Laons	Saint-Maixme-Hauterive
Bû	Léthuin	Saint-Martin-de-Nigelles
Cernay	Levainville	Saint-Maurice-Saint-Germain
Challet	Lèves	Saint-Ouen-Marchefroy
Champhol	Levesville-la-Chenard	Saint-Piat
Champseru	Loigny-la-Bataille	Saint-Prest
La Chapelle-d'Aunainville	Lormaye	Saint-Rémy-sur-Avre
La Chapelle-Forainvilliers	La Loupe	Saint-Sauveur-Marville
La Chapelle-Fortin	Louville-la-Chenard	Sainville
Charonville	ouvilliers-en-Drouais	Sandarville
Charpont	Louvilliers-lès-Perche	Santeuil
Chartainvilliers	Lucé	Santilly
Chartres	Luisant	La Saucelle
Châtaincourt	Lumeau	Saulnières
Châteauneuf-en-Thymerais	Luplanté	Saussay
Les Châtelets	Luray	Senantes
Les Châtelliers-Notre-Dame	Magny	Senonches
Châtenay	Maillebois	Serazereux
Chaudon	Maintenon	Serville
Chauffours	Mainvilliers	Sorel-Moussel
La Chaussée-d'Ivry	Maisons	Soulaire
Cherisy	La Mancelière	Sours
Chuisnes	Manou	Terminiers
Cintray	Marchéville	Theuville
Clévilliers	Marchezais	Thimert-Gâtelles
Coltainville	Marville-Moutiers-Brûlé	Thivars
Corancez	Meaucé	Tillay-le-Péneux
Cormainville	Méréglise	Toury
Le Coudray	Mérouville	Trancrainville
Coulombs	Meslay-le-Grenet	Tremblay-les-Villages
Courbehaye	Le Mesnil-Simon	Tréon
Courville-sur-Eure	Le Mesnil-Thomas	Umpeau
Crécy-Couvé	Mévoisins	Varize
Croisilles	Mézières-en-Drouais	Ver-lès-Chartres
Crucey-Villages	Mignières	Vernouillet
Dambron	Mittainvilliers-Vérigny	Vert-en-Drouais
Dammarie	Moinville-la-Jeulin	Éole-en-Beauce
Dampierre-sur-Avre	Mondonville-Saint-Jean	Vierville

Dangers	Montigny-sur-Avre	Villars
Denonville	Montlandon	Villebon
Digny	Montreuil	Villemeux-sur-Eure
Dreux	Morainville	Villiers-le-Morhier
Droue-sur-Drouette	Morancez	Voise
Écluzelles	Morvilliers	Les Villages Vovéens
Écrosnes	Moutiers	Yermenonville
La Ferté-Vidame	Néron	Ymeray
Fessanvilliers-Mattanvilliers	Nogent-le-Phaye	Ymonville
Fontaine-la-Guyon	Nogent-le-Roi	
Fontaine-les-Ribouts	Nogent-sur-Eure	
Fontaine-Simon	Nottonville	
	Oinville-Saint-Liphard	
	Oinville-sous-Auneau	

MINES et CARRIÈRES	Ensemble du département
Travaux publics et terrassement : code NAF 42. code NAF : 4312A et R 4312B	
Chantiers de catégorie 1	
Établissements et entreprises classés SEVESO	
Entreprise et établissements SNCF	
Entreprises et établissements avec les codes NAF suivants :	
4110A - Promotion immobilière de logements 4110B - Promotion immobilière de bureaux 4110C - Promotion immobilière d'autres bâtiments 4110D - Supports juridiques de programmes 4120 A - Construction de maisons individuelles 4120B - Construction d'autres bâtiments 4399C - Travaux de Maçonnerie générale et de Gros Œuvre .	

A l'exclusion des entreprises et les établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7.

SECTION 3 : LE PERCHE

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNE		
Argenvilliers	Frazé	
Les Autels-Villevillon	Friaize	Nonvilliers-Grandhoux
Authon-du-Perche	La Gaudaine	Saint-Avit-les-Guespières
La Bazoche-Gouet	Happonvilliers	Saint-Bomer
Beaumont-les-Autels	Illiers-Combray	Saintigny
Béthonvilliers	Luigny	Saint-Éliph
Brou	Arcisses	Saint-Jean-Pierre-Fixte
Champrond-en-Gâtine	Marolles-les-Buis	Saint-Victor-de-Buthon
Champrond-en-Perchet	Méréglise	Souancé-au-Perche
Chapelle-Guillaume	Miermaigne	Le Thieulin
Chapelle-Royale	Montigny-le-Chartif	Thiron-Gardais
Charbonnières	Montireau	Trizay-lès-Bonneval
Chassant	Montlandon	Unverre
Combres	Mottereau	Vaupillon
Les Corvées-les-Yys	Moulhard	Vichères
Coudray-au-Perche	Nogent-le-Rotrou	Vieuvicq
La Croix-du-Perche		Yèvres
Dampierre-sous-Brou		
Les Étilleux		

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 4 : TRANSPORTS ET RÉGIME GÉNÉRAL

TRANSPORTS : COMMUNES		
Abondant	Friaize	Nogent-le-Rotrou
Allainville	Fruncé	Nogent-sur-Eure
Allonnes	Gallardon	Nonvilliers-Grandhoux
Alluyes	Garancières-en-Beauce	Nottonville
Amilly	Garancières-en-Drouais	Oinville-Saint-Liphard
Anet	Garnay	Oinville-sous-Auneau
Arcisses	Gas	Ollé
Ardelles	Gasville-Oisème	Orgères-en-Beauce
Ardelu	Gellainville	Ormoy
Argenvilliers	Germainville	Orrouer
Aunay-sous-Auneau	Gilles	Ouarville
Aunay-sous-Crécy	Gohory	Ouerre
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Gommerville	Oulins
Authon-du-Perche	Gouillons	Oysonville
Baigneaux	Goussainville	Péronville
Bailleau-Armenonville	Guainville	Pierres
Bailleau-l'Évêque	Guilleville	Poinville
Bailleau-le-Pin	Guillonville	Poisvilliers
Barjouville	Hanches	Pontgouin
Baudreville	Happonvilliers	Poupry
Bazoches-en-Dunois	Havelu	Prasville
Bazoches-les-Hautes	Houville-la-Branche	Pré-Saint-Évroult
Beauche	Houx	Pré-Saint-Martin
Beaumont-les-Autels	Illiers-Combray	Prudemanche
Beauvilliers	Intréville	Prunay-le-Gillon
Belhomert-Guéhouville	Jallans	Puiseux
Berchères-les-Pierres	Janville-en-Beauce	Réclainville
Berchères-Saint-Germain	Jaudrais	Revercourt
Berchères-sur-Vesgre	Jouy	Rohaire
Bérou-la-Mulotière	La Bazoche-Gouet	Roinville
Béthonvilliers	La Bourdinière-Saint-Loup	Rouvres
Béville-le-Comte	La Chapelle-d'Aunainville	Rueil-la-Gadelière
Billancelles	La Chapelle-du-Noyer	Saint-Ange-et-Torçay
Blandainville	La Chapelle-Forainvilliers	Saint-Arnoult-des-Bois
Boissy-en-Drouais	La Chapelle-Fortin	Saint-Aubin-des-Bois
Boissy-lès-Perche	La Chaussée-d'Ivry	Saint-Avit-les-Guespières
Boisville-la-Saint-Père	La Croix-du-Perche	Saint-Bomer
	La Ferté-Vidame	Saint-Christophe

Boncé	La Framboisière	Saint-Denis-des-Puits
Boncourt	La Gaudaine	Saint-Denis-Lanneray
Bonneval	La Loupe	Saint-Éliph
Bouglainval	La Mancelière	Saint-Éman
Boutigny-Prouais	La Puisaye	Saint-Georges-sur-Eure
Bouville	La Saucelle	Saint-Germain-le-Gaillard
Bréchamps	Lamblore	Saint-Jean-de-Rebervilliers
Brezolles	Landelles	Saint-Jean-Pierre-Fixte
Briconville	Laons	Saint-Laurent-la-Gâtine
Brou	Le Boullay-les-Deux-Églises	Saint-Léger-des-Aubées
Broué	Le Boullay-Mivoye	Saint-Lubin-de-Cravant
Bû	Le Boullay-Thierry	Saint-Lubin-de-la-Haye
Bullainville	Le Coudray	Saint-Lubin-des-Joncherets
Cernay	Le Favril	Saint-Lucien
Challet	Le Gault-Saint-Denis	Saint-Luperce
Champhol	Le Gué-de-Longroi	Saint-Maixme-Hauterive
Champrond-en-Gâtine	Le Mesnil-Simon	Saint-Martin-de-Nigelles
Champrond-en-Perchet	Le Mesnil-Thomas	Saint-Maur-sur-le-Loir
Champseru	Le Thieulin	Saint-Maurice-Saint-Germain
Chapelle-Guillaume	Les Autels-Villevillon	Saint-Ouen-Marchefroy
Chapelle-Royale	Les Châtelets	Saint-Piat
Charbonnières	Les Châtelliers-Notre-Dame	Saint-Prest
Charonville	Les Corvées-les-Yys	Saint-Rémy-sur-Avre
Charpont	Les Étilleux	Saint-Sauveur-Marville
Chartainvilliers	Les Pinthières	Saint-Victor-de-Buthon
Chassant	Les Ressuintes	Sainte-Gemme-Moronval
Châtaincourt	Les Villages Vovéens	Saintigny
Châteaudun	Léthuin	Sainville
Châteauneuf-en-Thymerais	Levainville	Sancheville
Châtenay	Lèves	Sandarville
Chaudon	Levesville-la-Chenard	Santeuil
Chauffours	Logron	Santilly
Cherisy	Loigny-la-Bataille	Saulnières
Chuisnes	Lormaye	Saumeray
Cintray	Louville-la-Chenard	Saussay
Clévilliers	Louvilliers-en-Drouais	Senantes
Cloyes-les-Trois-Rivières	Louvilliers-lès-Perche	Senonches
Coltainville	Luigny	Serazereux
Combres	Lumeau	Serville
Conie-Molitard	Luplanté	Sorel-Moussel
Corancez	Luray	Souancé-au-Perche
Cormainville	Magny	Soulaire
Coudray-au-Perche	Maillebois	Sours

Coulombs	Maintenon	Terminiers
Courbehaye	Maisons	Theuville
Courville-sur-Eure	Manou	Thimert-Gâtelles
Crécy-Couvé	Marboué	Thiron-Gardais
Croisilles	Marchéville	Thivars
Crucey-Villages	Marchezais	Thiville
Dambron	Marolles-les-Buis	Tillay-le-Péneux
Dammarie	Marville-Moutiers-Brûlé	Toury
Dampierre-sous-Brou	Meaucé	Trancrainville
Dampierre-sur-Avre	Méréglise	Tremblay-les-Villages
Dancy	Mérouville	Tréon
Dangeau	Meslay-le-Grenet	Trizay-Coutretot-Saint-Serge
Dangers	Meslay-le-Vidame	Trizay-lès-Bonneval
Denonville	Mévoisins	Umpeau
Digny	Mézières-en-Drouais	Unverre
Donnemain-Saint-Mamès	Miermaigne	Vald'Yerre
Dreux	Mignières	Varize
Droue-sur-Drouette	Mittainvilliers-Vérigny	Vaupillon
Écluzelles	Moinville-la-Jeulin	Ver-lès-Chartres
Écrosnes	Moléans	Vernouillet
Éole-en-Beauce	Mondonville-Saint-Jean	Vert-en-Drouais
Épeautrolles	Montboissier	Vichères
Épernon	Montharville	Vierville
Ermenonville-la-Grande	Montigny-le-Chartif	Vieuvicq
Ermenonville-la-Petite	Montigny-sur-Avre	Villampuy
Escorpain	Montireau	Villars
Faverolles	Montlandon	Villebon
Favières	Montreuil	Villemaury
Fessanvilliers-Mattanvilliers	Morainville	Villemeux-sur-Eure
Flacey	Morancez	Villiers-le-Morhier
Fontaine-la-Guyon	Moriers	Villiers-Saint-Orien
Fontaine-les-Ribouts	Morvilliers	Vitray-en-Beauce
Fontaine-Simon	Mottereau	Voise
Fontenay-sur-Conie	Moulhard	Yermenonville
Fontenay-sur-Eure	Moutiers	Yèvres
Francourville	Néron	Ymeray
Frazé	Neuvy-en-Dunois	Ymonville
Fresnay-l'Évêque	Nogent-le-Phaye	
Fresnay-le-Comte	Nogent-le-Roi	
Fresnay-le-Gilmert		

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Ardelles	Jaudrais	Saint-Sauveur-Marville
Aunay-sous-Crécy	Lamblore	La Saucelle
Le Boullay-les-Deux-Églises	Laons	Saulnières
Le Boullay-Mivoye	Louvilliers-lès-Perche	Senonches
Le Boullay-Thierry	Maillebois	Serazereux
Châtaincourt	La Mancelière	Thimert-Gâtelles
Châteauneuf-en-Thymerais	Le Mesnil-Thomas	Tremblay-les-Villages
Les Châtelets	Néron	Tréon
Chaudon	Nogent-le-Roi	Beauches
Crécy-Couvé	Ormoy	Brezolles
Crucey-Villages	La Puisaye	La Chapelle-Fortin
Digny	Puiseux	Fessanvilliers-Mattanvilliers
Favières	Les Ressuintes	Morvilliers
La Ferté-Vidame	Saint-Ange-et-Torçay	Rohaire
Fontaine-les-Ribouts	Saint-Jean-de-Rebervilliers	
La Framboisière	Saint-Maixme-Hauterive	
Garancières-en-Drouais		

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant de la section 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 5 : DREUX

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES
Allainville
Bérou-la-Mulotière
Boissy-en-Drouais
Boissy-lès-Perche
Dampierre-sur-Avre
Dreux
Escorpain
Louvilliers-en-Drouais
Montigny-sur-Avre

Prudemanche
 Revercourt
 Rueil-la-Gadelière
 Saint-Lubin-de-Cravant
 Saint-Lubin-des-Joncherets
 Saint-Rémy-sur-Avre
 Vert-en-Drouais

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 6 : VERNOUILLET

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Abondant	Gilles	Rouvres
Anet	Goussainville	Sainte-Gemme-Moronval
Berchères-sur-Vesgre	Guainville	Saint-Laurent-la-Gâtine
Boncourt	Havelu	Saint-Lubin-de-la-Haye
Boutigny-Prouais	Lormaye	Saint-Lucien
Bréchamps	Luray	Saint-Martin-de-Nigelles
Broué	Maintenon	Saint-Ouen-Marchefroy
Bû	Marchezais	Saussay
La Chapelle-Forainvilliers	Marville-Moutiers-Brûlé	Senantes
Charpont	Le Mesnil-Simon	Serville
La Chaussée-d'Ivry	Mézières-en-Drouais	Sorel-Moussel
Cherisy	Montreuil	Vernouillet
Coulombs	Ouerre	Villemeux-sur-Eure
Croisilles	Oulins	Villiers-le-Morhier
Écluzelles	Pierres	
Faverolles	Les Pinthières	
Garnay		
Germainville		

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des

entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 7 : CHARTRES NORD + TRANSPORTS

TRANSPORTS : COMMUNES	
Chartres	Luisant
Lucé	Mainvilliers

RÉGIME GÉNÉRAL : IRIS	
301 : Cathédrale Saint-André	702 : Madeleine Proust
302 : Hôtel de Ville Saint-Pierre	703 : Madeleine Sablons
401 : Coteau d'Aboville	801 : Bas Menus Rechèvres
502 : Saint-Chéron	802 : Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf
701 : Madeleine Briand	

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant de la section 4, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 8 : CHARTRES SUD

RÉGIME GÉNÉRAL: IRIS et COMMUNES	
101 Beaulieu Clos Brette	203 Croix Bonnard Bas Bourgs
102 Beaulieu Lavoisier Petits Clos	501 Hauts de Chartres
201 Chanzy Petite Venise	601 Hôtel-Dieu Grand faubourg
202 Comtesses Villaines	
LUCE	

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 9 : BEAUCE NORD

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Bailleau-l'Évêque	Écrosnes	Mévoisins
Bailleau-Armenonville	Épernon	Nogent-le-Phaye
Berchères-Saint-Germain	Fresnay-le-Gilmert	Poisvilliers
Bouglainval	Gallardon	Saint-Piat
Briconville	Gas	Saint-Prest
Challet	Gasville-Oisème	Soulaire
Champhol	Hanches	Yermenonville
Chartainvilliers	Houx	Ymeray
Clévilliers	Jouy	
Coltainville	Lèves	
Droue-sur-Drouette	Mainvilliers	

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 10 : BEAUCE SUD

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Allonnes	Le Gué-de-Longroi	Ouarville
Ardelu	Guilleville	Oysonville
Aunay-sous-Auneau	Houville-la-Branche	Poinville
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Intréville	Prasville
	Janville-en-Beauce	Prunay-le-Gillon

Barjouville	Léthuin	Réclainville
Baudreville	Levainville	Roinville
Beauvilliers	Levesville-la-Chenard	Saint-Léger-des-Aubées
Berchères-les-Pierres	Louville-la-Chenard	Sainville
Béville-le-Comte	Maisons	Santeuil
Boisville-la-Saint-Père	Mérouville	Santilly
Boncé	Mignières	Sours
Champseru	Moinville-la-Jeulin	Theuville
La Chapelle-d'Aunainville	Mondonville-Saint-Jean	Thivars
Châtenay	Morainville	Toury
Corancez	Morancez	Trancrainville
Dammarie	Moutiers	Umpeau
Denonville	Oinville-Saint-Liphard	Ver-lès-Chartres
Francourville	Oinville-sous-Auneau	Éole-en-Beauce
Fresnay-le-Comte		Vierville
Fresnay-l'Évêque		Villars
Garancières-en-Beauce		Voise
Gellainville		Les Villages Vovéens
Gommerville		Ymonville
Gouillons		

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

SECTION 11 : BEAUCE OUEST

RÉGIME GÉNÉRAL : COMMUNES		
Amilly	Fruncé	Orrouer
Bailleau-le-Pin	La Bourdinière-Saint-Loup	Pontgouin
Belhomert-Guéhouville	La Loupe	Saint-Arnoult-des-Bois
Billancelles	Landelles	Saint-Aubin-des-Bois
Blandainville	Le Coudray	Saint-Denis-des-Puits
Cernay	Le Favril	Saint-Éman
Charonville	Les Châtelliers-Notre-Dame	Saint-Georges-sur-Eure
Chauffours	Luplanté	Saint-Germain-le-Gaillard
Chuisnes	Luisant	Saint-Luperce

Cintray	Magny	Saint-Maurice-Saint-Germain
Courville-sur-Eure	Manou	Sandarville
Dangers	Marchéville	Villebon
Épeautrolles	Meaucé	
Ermenonville-la-Grande	Meslay-le-Grenet	
Ermenonville-la-Petite	Mittainvilliers-Vérigny	
Fontaine-la-Guyon	Nogent-sur-Eure	
Fontaine-Simon	Ollé	
Fontenay-sur-Eure		

A l'exclusion des entreprises et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF, des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, des entreprises et des établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7, des établissements exploitant des carrières, à l'exception des carrières souterraines, des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C, des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 1, des établissements et entreprises classés SEVESO, des entreprises assujetties aux articles L722-1, L722-2, L722-3 et L722-20 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3:

La répartition des compétences entre les sections du département de l'Eure-et-Loir s'effectue selon les règles suivantes :

1. Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements et chantiers de l'ensemble des secteurs professionnels au sein de son territoire défini à l'article 4 à l'exception :

a. Des entreprises et établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage relevant des sections 4 et 7.

Ces activités sont définies comme suit :

i. Relevant des codes issus de la nomenclature des Activités Françaises (NAF) ci-après :

- 49.2,
- 49.3,
- 49.4,
- 50.3,
- 50.4,
- 51.1,
- 51.2,
- 52.1,
- 52.2,
- 53.20,
- 8690A,
- 80.10.11 (services transports de fonds)

ii. Les entreprises intervenant sur leur emprise.

b. Des activités agricoles et assimilées relevant des sections 1 et 2.

Ces activités sont définies comme suit :

i. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles telles que définies par l'article L717-1 du code rural et de la pêche maritime

ii. Etablissements d'enseignement agricole

iii. Les chantiers et travaux réalisés par des entreprises extérieures au sein des entreprises et des établissements mentionnés aux points i et ii ci-dessus.

c. Des activités de transport ferroviaire relevant de la section 2

i. Tous les établissements SNCF notamment les entreprises de transport ferroviaire voyageurs et de fret, l'exploitation des infrastructures et les entreprises intervenant dans l'emprise de celles-ci, des questions relatives aux conditions de travail des agents SNCF pour le département ;

ii. Les chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF (Mobilités ou Réseau), notamment sur les voies ou bâtiments.

d. Les CARRIÈRES, relevant de la section 2 et sont définies comme suit :

i. les entreprises d'exploitation de carrières, dont le NAF commence par 08. ainsi que les entreprises extérieures tout NAF confondu, visées aux articles R4511-1 à R4511-4 du code du travail intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

ii. les mines et carrières à l'exception de celle des installations souterraines accessibles aux travailleurs.

e. Les activités de production d'énergie hydroélectriques concédées, relevant de la section 2 et sont définies comme suit :

i. les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ou non concédés, sur le périmètre de ces concessions, ainsi que ceux qui y sont reliés et qui relèvent de l'autorité de l'exploitant du site.

f. Des établissements dont le code NAF est égal à 4312A et 4312B, et des établissements dont le code NAF est égal à 4110A, 4110B, 4110C, 4110D, 4120 A, 4120B, 4399C relevant de la section 2.

g. Des opérations de bâtiment et de génie civile de catégorie 1 relevant de la section 2.

ARTICLE 4 :

L'unité de contrôle UC 1 comprend les sections de 1 à 11 ci-dessous :

- SECTION 1 : CHATEAUDUN + Dominante Agriculture
- SECTION 2 : RISQUES PARTICULIERS + dominante agriculture
- SECTION 3 : LE PERCHE
- SECTION 4 : TRANSPORTS ET RÉGIME GÉNÉRAL
- SECTION 5 : DREUX
- SECTION 6 : VERNOUILLET
- SECTION 7 : CHARTRES NORD + TRANSPORTS
- SECTION 8 : CHARTRES SUD
- SECTION 9 : BEAUCE NORD
- SECTION 10 : BEAUCE SUD
- SECTION 11 : BEAUCE OUEST

ARTICLE 5 : La présente décision abroge et remplace la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations de l'Eure-et-Loir du 29 avril 2024, à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région CENTRE-VAL DE LOIRE et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département d'Eure-et-Loir,

Fait à Orléans, le 08/01/2026

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région
Centre-Val de Loire
Signé : Véronique CARRE

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2026-01-08-00009

2026 01 08 - 41 - RAA décision nomination RUC
affectations agents de contrôle et intérim

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre Val de Loire,

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU l'arrêté ministériel du 03 juillet 2024 portant nomination de Madame Véronique CARRE sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre Val de Loire à compter du 12 août 2024;

VU l'arrêté du 12 février 2024 du ministère du travail, de la santé et des solidarités portant affectation de Madame Florence FLEISCHEL, directrice adjointe du travail, à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir et Cher;

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 29 avril 2024 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Loir-et-Cher;

DÉCIDE

ARTICLE 1: Madame Florence FLEISCHEL, directrice adjointe du travail, est nommée responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir et Cher;

Sans préjudice des dispositions prévues aux articles suivants, elle exerce les prérogatives et pouvoirs dévolus aux inspecteurs du travail lorsqu'elle intervient en appui dans le cadre d'opérations de contrôle menées sur le territoire de l'unité de contrôle dont elle est responsable ;

ARTICLE 2: Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Loir et Cher, les agents dont les noms suivent ci-dessous :

- **Section 1** : Monsieur Julien SURIEU, Inspecteur du travail
- **Section 2** : Madame Aurélie LE DROGO, Inspectrice du travail
- **Section 3** : Madame Nathalie COULON, Inspectrice du travail
- **Section 4** : Monsieur Vincent COIGNET, Inspecteur du travail
- **Section 5** : Madame Lucile BASQUIN, Inspectrice du travail
- **Section 6** : section vacante
- **Section 7** : Monsieur Vincent DAYRIS, Inspecteur du travail
- **Section 8** : Monsieur Xavier FARELLA, Inspecteur du travail
- **Section 9** : Madame Claudine MONNEREAU, Inspectrice du travail
- **Section 10** : Monsieur Didier TARIANT, Inspecteur du travail

ARTICLE 3: La Régie de Quartier de Vendôme et Frip'Art domiciliées sur la section 03 au 52-54 rue de Courtiras à Vendôme relèvent de la compétence de la section 09. Madame Nathalie COULON ne sera pas compétente pour cet établissement y compris dans le cadre de l'intérim de l'agent de contrôle compétent.

L'établissement secondaire Transports Catroux domicilié à FOSSE (41330) relève de la section 9. Madame Aurélie LE DROGO ne pourra être compétente en intérim pour cet établissement.

ARTICLE 4 : L'intérim de la **section 6** est assuré par :

- Pour les décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail :
 - pour les mois de janvier, février et mars 2026 : Monsieur Xavier FARELLA
 - pour les mois d'avril, mai et juin 2026 : Madame Nathalie COULON

- Pour les autres missions ne relevant pas de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail :

- pour le mois de janvier 2026 : Madame Lucile BASQUIN
- pour le mois de février 2026 : Monsieur Didier TARIANT
- pour le mois de mars 2026 : Madame Aurélie LEDROGO
- pour le mois d'avril 2026 : Monsieur Vincent DAYRIS
- pour le mois de mai 2026 : Monsieur Julien SURIEU

En cas d'absence ou d'empêchement d'un de ces agents, il sera fait application de leur intérim tel que prévu à l'article 5.

- pour le mois de juin 2026 : Madame Florence FLEISCHEL.
En cas d'absence de Madame FLEISCHEL, par Monsieur Xavier FARELLA et à défaut, dans l'ordre qui suit par Madame Nathalie COULON, Madame Lucile BASQUIN, Monsieur Didier TARIANT, Madame Aurélie LEDROGO, Monsieur Vincent DAYRIS et Monsieur Julien SURIEU ;

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de M. Julien SURIEU est assuré par Mme Aurélie LE DROGO et à défaut, dans l'ordre qui suit par Mme Nathalie COULON, Mme Lucile BASQUIN, M. Didier TARIANT, Monsieur Xavier FARELLA, M. Vincent DAYRIS et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de Mme Aurélie LE DROGO est assuré par Mme Nathalie COULON et à défaut, dans l'ordre qui suit par Mme Lucile BASQUIN, M. Didier TARIANT, M. Xavier FARELLA, M. Vincent DAYRIS, M. Julien SURIEU, et Mme Florence FLEISCHEL;
Pour les mines et carrières, par M. Vincent DAYRIS

L'intérim de Mme Nathalie COULON, est assuré par Mme Lucile BASQUIN et à défaut, dans l'ordre qui suit par M. Didier TARIANT, M. Xavier FARELLA, M. Vincent DAYRIS, M. Julien SURIEU, Mme Aurélie LE DROGO et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de M. Vincent COIGNET est assuré par M. Xavier FARELLA et à défaut dans l'ordre qui suit par M. Vincent DAYRIS, M. Julien SURIEU, Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON, M. TARIANT, Mme Lucile BASQUIN et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de Mme Lucile BASQUIN est assuré par M. Didier TARIANT, M. Xavier FARELLA, M. Vincent DAYRIS, M. Julien SURIEU, Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de M. Vincent DAYRIS est assuré par M. Julien SURIEU et à défaut, dans l'ordre qui suit par Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON, Mme Lucile BASQUIN, M. Didier TARIANT, M. Xavier FARELLA, et Mme Florence FLEISCHEL;
Pour les mines et carrières, par Mme Aurélie LE DROGO

L'intérim de M. Xavier FARELLA est assuré par M. Vincent DAYRIS et à défaut, dans l'ordre

qui suit par M. Julien SURIEU, Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON, M. Didier TARIANT, Mme Lucile BASQUIN, et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de Mme Claudine MONNEREAU est assuré par M. Xavier FARELLA et à défaut, dans l'ordre qui suit par M Vincent DAYRIS, M. Julien SURIEU, Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON, Mme Lucile BASQUIN, M. Didier TARIANT et Mme Florence FLEISCHEL;

L'intérim de M. Didier TARIANT est assuré M. Julien SURIEU et à défaut, dans l'ordre qui suit par Mme Aurélie LE DROGO, Mme Nathalie COULON, Mme Lucile BASQUIN, M. Xavier FARELLA, M Vincent DAYRIS et Mme Florence FLEISCHEL;

ARTICLE 6 : La présente décision prend effet dès sa publication en abrogeant celle en date du 11 juillet 2025;

ARTICLE 7 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans le 08 janvier 2026
La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Signé : Véronique Carré

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2026-01-08-00007

2026 01 08 -37- délégation pouvoirs propres
DREETS

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Délégation de signature de la directrice régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,

VU le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

VU le code rural ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2023 portant nomination de Mme Guillemette RABIN dans ses fonctions de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire pour une durée de quatre ans à compter du 3 juillet 2023 ;

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2024 portant nomination de Mme Véronique CARRÉ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 12 août 2024 ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2025 portant nomination de M. Thierry GROSSIN-MOTTI, sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » du Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} mai 2025 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juin 2025 portant nomination de Madame Sabrina ROUSSELLE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, et des solidarités d'Indre-et-Loire, à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : délégation permanente est donnée à Mme Guillemette RABIN, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire, et à M. Thierry GROSSIN-MOTTI, responsable du pôle « politique du travail » de la DREETS Centre-Val de Loire à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de

l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe.

ARTICLE 2 : La directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe, à Mme Sabrina ROUSSELLE, directrice départementale adjointe de la DDETS d'Indre-et-Loire, membre du corps de l'inspection du travail.

ARTICLE 3 : La directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe à :

- Mme Bérénice MOREL, responsable de l'unité de contrôle Nord, et M. Gaël VILLOT, responsable de l'unité de contrôle Sud, à l'exception de celles figurant aux rubriques M et O ;
- Mme Sandrine PETIT, responsable du service renseignements et section centrale travail, pour celles figurant aux rubriques C, F, K, N, P.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet dès sa publication et abroge la décision précédente.

ARTICLE 5 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 08 janvier 2026

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,

Signé : Véronique CARRÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à la **directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire** :
Cité administrative Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier – CS 85809 – 45058 Orléans Cedex
- un **recours hiérarchique**, adressé **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**: 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE		
B1	Article L 1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L 1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS		
C1	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R 1253-19 et R 1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R 1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL		
D1	Article L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
E - MESURE DE L'AUDIENGE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE		
E1	Art. R 2122-21 et R 2122-23	Recours sur inscription sur les listes électorales
F - EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES		
F1	L 2242-9, R 2242-9 du code du travail	Rescrit en matière d'égalité professionnelle
F2	L 1143-3, D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
G - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE		
G1	Article L 2313-5, R 2313-2 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique
G3	Article L 2314-13 du code du travail	Décision de répartition du personnel et des sièges au sein du CSE
H - CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL		
H1	Article L 2316-8; R 2316-2 du code du travail	Répartition des sièges entre les différents établissements et collèges électoraux

	I - COMITE DE GROUPE	
I1	Article L 2333-4. R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité du groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
I2	Article L 2333-6 du code du travail	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions
	J - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE AU NIVEAU DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE	
J1	Article L 2313-8, R 2313-5 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique au niveau de l'unité économique et sociale
	K - DUREE DU TRAVAIL	
K1	Articles R 713-11 et R 713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue / production agricole
K2	Article R 713-13 à R 713-14 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne /production agricole
K3	Articles L 3121-21, R 3121-10 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
K4	Articles L 3121-24; R 3121-15; R 3121-16 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne
K5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
	L - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
L1	Articles L 4154-1, D 4154-3 à D 4154-5 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
L2	Article L 4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos
L3	Art. R 4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité
L4	Articles R 4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 ; Dérogation VRD
L5	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
	M - CONTRÔLE	
M1	Articles L 4721-1, 1° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure non-respect des principes généraux de prévention
M2	Articles L 4721-1, 2° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité résultant des dispositions de L 4221-1 du code du travail

M3	Articles L 4733-8, R 4733-11, R 4733-12, R 4733-15 du code du travail	Décision de suspension de contrat de travail ou de convention de stage d'un jeune travailleur
M4	Articles L 4733-8, L 4733-9, L 4733-10, R 4733-13, R 4733-14, R 4733-15 du code du travail	Autorisation ou refus de reprise du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune travailleur
N - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI		
N1	Articles R 5424-7, D 5424-8, D 5424-9, D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
O - CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
O1	Articles L 6225-4, R 6225-9 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage
O2	Article L 6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
O3	Article L 6225-6, L 6225-7, R 6225-10, R 6225-12 du code du travail	Décision d'Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
O4	Article R 6225-10, R 6225-11, R 6225-12 du code du travail	Décision de levée d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P - MOYENS D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL		
P1	Article L 8114-4, L 8114-5, L 8114-6, L 8114-7, de R 8114-3 à R 8114-6 du code du travail	Proposition de transaction pénale
P2	Articles L 8115-1, L 8115-2 et L 8115-5 al.1 et R 8115-2 du code du travail, L 1325-1 du code des transports, L719-10 du code rural et de la pêche maritime	Procédure du contradictoire pour les amendes pour les manquements en matière de durée du travail, de repos, de rémunération, d'hygiène
P3	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7 et L 4752-1, L 4752-2, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes pour non-respect des décisions prises par l'IT
P4	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7, et L 4753-1, L 4753-2, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes concernant les jeunes de moins de 18 ans
P5	Articles L 8115-4, L 8115-5 al.1, L 8115-7 et L 4754-1, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour manquement aux règles concernant les repérages avant travaux
P6	Articles L 8115-5 al.1, L 8115-7, R 8115-1, R 8115-2 du code du travail et L 124-17 du code de l'éducation	Procédure du contradictoire pour manquement en matière de stagiaires
P7	L 8291-3, R 8291-1-1 du code du travail	Rescrit en matière de carte BTP

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2026-01-12-00001

2026 01 12 - Décision Uracti

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION

**portant nomination au poste de responsable de l'Unité Régionale d'appui et
de contrôle travail illégal**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire,

VU le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2024, portant nomination de Madame Véronique CARRÉ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire à compter du 12 août 2024,

DÉCIDE

Article 1

Madame Aurore LAPORTE, directrice adjointe du travail, est nommée responsable de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle Travail Illégal.

Article 2

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2026

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire

Signé : Véronique CARRÉ

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2026-01-08-00010

251218 Arrêté modificatif liste défenseurs
syndicaux

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ
**Portant modification de la liste des défenseurs syndicaux intervenant
en matière prud'homale**

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le code du travail, notamment ses articles L.1453-4, L.1453-7, L.1453-8, R.1453-2 et D.1453-2-1 à D.1453-2-9 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 2024 fixant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU les propositions des organisations de salariés et d'employeurs ;

VU la liste établie par la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale dans la région Centre-Val de Loire, par l'arrêté du 18 mars 2024, est modifiée et annexée au présent arrêté ;

ARTICLE 2 : La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les 4 ans et peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait ;

ARTICLE 3 : La liste est tenue à la disposition du public à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région.

ARTICLE 4 : L'arrêté modificatif du 03 juin 2025 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 08/01/2026
La directrice régionale de la DREETS
Centre-Val de Loire,
Signé : Mme Carré

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cédex 1 ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **Monsieur le Ministre du Travail et des Solidarités –**
Direction générale du travail – 14 avenue Duquesne - SP 07 - 75350 PARIS ;
- et/ou un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**
28 rue de la Bretonnerie
45047 ORLEANS Cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

Liste des défenseurs syndicaux de la Région CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom Prénom	Activité professionnelle	Nom de l'organisation	Adresse postale de l'organisation	Adresse électronique	Coordonnées téléphoniques
AU TITRE DES ORGANISATIONS DE SALARIES					
DEPARTEMENT DU CHER					
ANTICH Jean-Michel	Contrôleur de réception – Grande distribution	CFDT	UD CFDT du Cher 5 boulevard Clémenceau 18000 BOURGES	cher@centre.cfdt.fr jmi.antich18@yahoo.fr	02 48 27 51 51
ARRAR Aurélie	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
AUBERT Pascal	Mécanicien Monteur	CGT	UD CGT CHER place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
BELLET Amandine	Préparatrice	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
BELLMAN Céline	Educatrice scolaire spécialisée	CFDT	UD CFDT du Cher 5 boulevard Clémenceau 18000 BOURGES	cher@centre.cfdt.fr celprot@gmail.com	02 48 27 51 51
BOISTARD Romain	Educateur	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
BOUNABE Abderrahman	Technicien	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr	02 48 65 01 44
BOUQUET David	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
BOUR Paula	Ouvrière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
BUSCAIL Pascal	Postier	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar 18000 BOURGES	solidaires18@orange.fr	09 87 09 90 92

BUSSET ALVES ABREU Rosa	Ouvrière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
BUTEL-BESNIER Clélia	Employée	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
CAUDRON Laure	Surveillant de nuit	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
CHA Lucile	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
CHAILLOT Anne-Marie	Aide à domicile	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
CHARLETTE Leslie	Agent de production	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3, place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
COVELLI Noël	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
DAHAN Laurence	Animatrice de service	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
DAUTRY Fabrice	Agent SNCF	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar 18000 BOURGES	solidaires18@orange.fr	09 87 09 90 92
DE LA ROCHE Automne	Infirmière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
DESPRES Delphine	Maroquinière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
DOMAIN Christian	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25

EGYED Jonathan	Facteur	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
ELISABETH Céline	Ouvrière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
EL-MALAH Nourel	Agent de fabrication	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
FORET Nicolas	Soudeur	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
FRETY Orlane	Postière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
FUMOUX Audrey	CESF APLEAT-ACET	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar 18000 BOURGES	solidaires18@orange.fr	09 87 09 90 92
GAETA Florie	Infirmière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
GANDOIN Jean-Claude	Agent de fabrication Métallurgie	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
GODON Gilles	Technicien de maintenance	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
GRESSIN Frédéric	Technicien	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
GUIGUENO Franck	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
HADDAD Naïma	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
HAMON Adrien	Enseignant	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar 18000 BOURGES	solidaires18@orange.fr	09 87 09 90 92

HYENNE Eric	Animateur de service	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
JABRANNE Chafik	Conducteur routier	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
JACOBI Catherine	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
JAUBIER Pascal	Agent de maîtrise fonction publique territoriale	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
LARDUINAT Dominique	Postier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
LAY Elise	Educatrice spécialisée	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar 18000 BOURGES	solidaires18@orange.fr	09 87 09 90 92
LEMMET Pierre	Conducteur routier transport	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
LEPAIN Nicolas	Electromécanicien	CGT	UD CGT 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
LOTIGIE Mélanie	Auxiliaire de puériculture	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
LOTTIN Tony	La Poste	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
MARTIN jean-Pierre	Technicien métallurgie	CFDT	UD CFDT du Cher 5 boulevard de Clémenceau 18000 BOURGES	cher@centre.cfdt.fr jean-pierre.martin20@wanadoo.fr	02 48 27 51 51

MARTINEAU Sébastien	Agent hospitalier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
MELOTTE Sonia	Ouvrière	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
MOTARD Véronique	Conseillère de clientèle	CFDT	UD CFDT du Cher 5 boulevard de Clémenceau 18000 BOURGES	cher@centre.cfdt.fr veronique.mtrd@gmail.com	02 48 27 51 51
NIZON Marie-Josée	Hôtesse d'accueil Commerce	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
NOSENGO Sandrine	Responsable Unité	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
PAUVERT Christelle	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
PIAT Yannick	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
PICHON Mathieu	Chargé de clientèle	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
PLANCHE Philippe	Fonctionnaire	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
RAMILLON Kevin	Encadrant technique	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
RAYMOND Philippe	Chauffeur routier	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
REBIKA Zineddine	Technicien de traitement de l'information PAD	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79

REMANGEON Carole	Animatrice Commerce détail prédominance alimentaire	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
ROUX Maryvone	Aide soignante	FO	UD FO 18 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES/ 3 place Rabelais 18000 BOURGES	udfo18@force-ouvriere.fr forceouvriereducher@udfo18.fr	02 48 65 01 44
SALLE Arnaud	Opérateur de production	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
SAUTEREAU Sophie	Hôtesse de caisse	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
SCHOEVAERT Mathis	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
THIAM Mansour	relation salariés CSE et conformité juridique	CFDT	UD CFDT du Cher 5 boulevard de Clémenceau 18000 BOURGES	cher@centre.cfdt.fr thiammansourlatif@gmail.com	02 48 27 51 51
TOURNEZIOT Amandine	Agent administratif des organismes sociaux	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 65 36 25
VURPILLOT-GACHITEGUY Dominique	Cheminot	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79
WASSEN Frédéric	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus 18000 BOURGES	cgt.ud.cher@wanadoo.fr	02 48 21 24 79

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR					
BEJAOUI Chiraz	Juriste	FO	UD FO 28 21 rue des Grandes Pierres couvertes 28000 CHARTRES	udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr	02 37 28 12 92
CHANCEREL Frédéric	Educateur technique spécialisé	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	chancerel.fc@gmail.com	02 37 91 15 04
COHIN Cyril	Employée Energie	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 21 rue des Grandes Pierres couvertes 28000 CHARTRES	ud28@cgt.fr	02 37 28 39 98
DOS SANTOS CLARO Sylvie	éducatrice	UNSA	UD 28 19/21 rue des Grandes Pierres couvertes 28000 CHARTRES	ud-28@unsa.org	06 35 50 69 92
ETENDARD Virginie	Opératrice de production	FO	UL FO 13 rue Léon Blum 28400 NOGENT LE ROTROU	ulfonogent@gmail.com	02 37 52 87 98
GATELLIER Jean-Pierre	Enseignant	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	eure-loir@centre.cfdt.fr jpgatellier28@gmail.com	02 37 91 15 04
GENONCEAU Benoît	Technicien de maintenance – industrie pharmaceutique	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	eure-loir@centre.cfdt.fr b.genonceau@gmail.com	02 37 91 15 04
GOHIER Sylvie	Conseillère en assurance	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	ud28@cgt.fr	02 37 28 39 98
GOLAZ Francis	Chargé de mission Chambre Agriculture	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	eure-loir@centre.cfdt.fr fgolaz28@gmail.com	02 37 91 15 04

GOMES David	Consultant sénior	FO	UD FO 28 21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr	02 37 28 12 92
HAMON Michel	Retraité Métallurgie	FO	UL FO 2 rue Nicolas Robert 28500 VERNOUILLET	fodreux@gmail.com	02 37 50 04 49
KLEINCLAUSS Nathalie	Gestionnaire	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
LE COMTE Xavier	Aide soignant	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	eure-loir@centre.cfdt.fr lecoxav@hotmail.fr	02 37 91 15 04
MACABIES Sébastien	Technicien de maintenance	FO	UD FO 28 21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr	02 37 28 12 92
MARTINS Noël	s/s profession	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MICHAUDEL Valérie	Opératrice de production	FO	UL FO 13 rue Léon Blum 28400 NOGENT LE ROTROU	ulfonogent@gmail.com	02 37 52 87 98
MONGORY TIKY Annette	Chef de plateau – INTELCIA	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	ud28@cgt.fr	02 37 28 39 98
NUGUES Florent	Conducteur de train	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	cse.cfdt.tours@gmail.com	02 37 91 15 04
POULLAIN Didier	Retraité	UNSA	UD 28 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	ud-28@unsa.org	06 07 28 94 75

ROUCHERAY Valérie	Conseillère en évènement de vie dans le secteur bancaire	UNSA	UD 28 19/21 rue des grandes Pierres couvertes 28000 Chartres	ud28@unsa.org	07 85 60 05 96
VAN HESE Albert	Technicien de maintenance – Entreprise de logistique et routage	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	eure-loir@centre.cfdt.fr van-hese.albert@orange.fr	02 37 91 15 04
DEPARTEMENT DE L'INDRE					
AGESILAS Rebecca	Conseillère clientèle Banque Postale	SOLIDAIRES	12 rue du colombier 36000 CHATEAUROUX	solidaires36@gmail.com	06 43 89 62 35
AUBERT Jérôme	Gestionnaire du patrimoine	FO	UD FO 36 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
BABARCZI Anthony	Ouvrier Métallurgiste	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
BAERT Avit	Téléconseiller	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
BAUDUSSEAU Gwenaëlle	Professeur	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	indre@centre.cfdt.fr gwena36@hotmail.com	02 54 34 26 45
BLANCHARD Mickaël	Electromécanicien	FO	UD FO 36 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
BURY Angélique	Factrice	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
CHARLON Pascal	Préparateur de commandes agro-alimentaire	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
CHENNEVIERE Nathalie	Chargée de recrutement	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84

CHOCAT Christophe	Magasinier BTP	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
CHOUBRAC Yves	Employé	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
DELAUNE Josiane	Aide-soignante	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
DUPUIS Mireille	Retraitée – Agro-alimentaire	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue de l'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	indre@centre.cfdt.fr cfdtjuri36@orange.fr	02 54 34 26 45
FOUASSIER Simon	Retraité	UNSA	UD 36 34 Espace Pierre Mendès France 36000 Châteauroux	ud-36@unsa.org	06 78 85 87 88
GARACHON Laurent	Chargé de clientèle professionnelle - Banques et assurances	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	indre@centre.cfdt.fr laurent.garachon1@gmail.com	02 54 34 26 45
GARCIA Florent	Conducteur de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
GRASON Caroline	Conductrice de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
GUERINEAU Olivier	Technicien d'atelier	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
HERRERO Patrice	Retraité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
HOAREAU Julien	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
JEANNETON Bernard	Chauffeur – Receveur	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84

LEMAL Jean-Philippe	Employé chez ARMATIS	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX	solidaires36@gmail.com	06 24 12 33 64
LONGLADE Karine	Téléconseillère	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
MARSAIS Stéphane	Chef de rayon	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MERIGEON Michel	Contrôleur qualité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
PATRY-ROBERT Delphine	Technicienne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	udfo36@force-ouvriere.fr	02 54 34 35 66
PINTO CARNEIRO Céline	Téléconseillère	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
ROBERT Eric	Responsable quai	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX	ud36@cgt.fr	02 54 34 09 84
TANOI Oliviera	Employé	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier 36000 CHATEAUROUX	solidaires36@gmail.com	02 54 22 17 06
DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE					
BIGARD Benoit	Technicien maintenance	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr	02 47 38 54 43
BLANCO Guillaume	Opérateur logistique	UNSA	UD 37 - Maison des syndicats 18 Rue de l'oiselet 37550 Saint Avertin	UD-37@unsa.org	06 40 22 77 68
BRIZION Michael	Opérateur logistique	UNSA	UD 37 - Maison des syndicats 18 Rue de l'oiselet 37550 Saint Avertin	UD-37@unsa.org	06 89 55 08 55
CANCIAN Béatrice	Juriste – Formateur	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr	02 47 38 54 43
CHOUARD LAMBS Nadine	Retraitée UDAF	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	06 88 30 44 86

COUVRY Stéphane	Ingénieur de projet - production électricité	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	indre-loire@centre.cfdt.fr stephane.couvry.cfdt@gmail.com	02 47 36 58 58
DE CARVALHO Angélo	Cadre commercial	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
DE CARVALHO Paul	Régulateur PCC	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet 37550 ST AVERTIN	decarvalho.paul70@gmail.com	07 70 52 70 73
DECHELOTTE David-Jeremy	Juriste - Formateur	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr	02 47 38 54 43
DJERORO Karim	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	06 13 32 33 35
DOS SANTOS PINTO Karine	Gestionnaire	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
GATIEN Pauline	Opératrice logistique cariste	UNSA	UD 37- Maison des syndicats 18 Rue de l'oiselet 37550 ST- Avertin	UD-37@unsa.org	06 70 04 85 01
GAVINAITIS Bruno	Aide médico psychologique	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	06 99 61 98 53
HALLAL Sid Ahmed	Téléconseiller PFS	CGT	UD CGT BP 6042 37174 CHAMBRAY LES TOURS	ud37@cgt.fr	02 47 38 53 81
HAMELIN Grégoire	Syndicaliste / Secrétaire Général UD FO	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 7550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr	02 47 38 54 43
LE MARQUAND Hervé	Accompagnant éducatif et Social	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr	02 47 38 54 43
LEROY Franck	Postier	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	02 47 85 11 11
LEAUTE Sylvain	Ingénieur	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06 58 33 30 65
MAHOUT Rachid	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	06 64 64 43 81

MARY Jérôme	Conseiller clientèle Energie	CGT	UD CGT - BP 60425 37174 CHAMBRAY LES TOURS	ud37@cgt.fr	02 47 38 53 81
MASSON Olivier	Opérateur logistique	UNSA	UD 37- Maison des syndicats 18 Rue de l'oiselet 37550 ST- Avertin	UD-37@unsa.org	06 07 62 47 52
MERESSE Frédéric	Electromécanicien de maintenance Emballages pharmaceutiques	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	indre-loire@centre.cfdt.fr fredktm990@gmail.com	02 47 36 58 58
MESNAGER Philippe	Secrétaire général	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS	p.mesnager@spelc-centre-poitou- charentes.fr	06 14 12 56 26
PEREZ Raphaël	Chargé d'assistance expert	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	indre-loire@centre.cfdt.fr raphaelperez4@gmail.com	02 47 36 58 58
PICHOU Sylvie	Agent AESH	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	06 34 39 31 98
POIRIER Gérald	Cadre commercial	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN	udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr	02 47 38 54 43
QASSEMYAR Mariam	Responsable de groupe	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	solidaires37@gmail.com	07 68 68 55 07
ROUANET Jean-Philippe	Cadre commercial	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
SANSEIGNE Frédéric	Enseignant	CGT	UD CGT d'Indre et Loire BP 60425 37174 CHAMBRAY LES TOURS	ud37@cgt.fr	02 47 38 53 81
SCHULE Martine	Enseignante spécialisée	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS	m.schule@spelc-centre-poitou- charentes.fr	06 08 86 79 50
TAVARES Ana	Assistante administrative	UNSA	UD 37- Maison des syndicats 18 Rue de l'oiselet 37550 ST- Avertin	UD-37@unsa.org	07 51 66 73 81
YAHIA Eric	Cadre commercial	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER					
ACHARD Benoît	Technicien	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	ud41@cgt.fr	02 54 45 48 08
ALOISE Antonella	Chargée d'affaires	CAT	22 rue St Vincent de Paul 75010 PARIS	contact@c-a-t.fr	01 48 78 12 36
AVRILLAULT Anne	Gestionnaire - Protection sociale	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
BALLARD Sébastien	Ouvrier Qualifié agroalimentaire	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
BARBOUX Régis	Maître Ouvrier Hospitalier	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
BASTE Adrien	Responsable des ventes secteur	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr adrien.baste@gmail.com	02 54 43 99 01
BATOUCHE Ali	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
BERTOUX Pierre	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe BP 1004 - 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
BIDRON Laurent	Agent de la Poste	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
BLAVETTE Lucette	Retraîtée	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex	ulcgtvendome@gmail.com	02 54 77 02 07
BORG Alain	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38

BOTTARD Elodie	Secrétaire	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
BOULANGER Sébastien	Educateur spécialisé Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
BOURREAU Fabien	Opérateur en maroquinerie	CGT	2 route du boulay 41400 FAVEROLLES SUR CHER	yamluck07@gmail.com	06 88 19 35 65
BOUSTRON Pascal	Retraité	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
BRUANT Armelle	Chimiste	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80
CHARMAISON Gisèle	Conseillère emploi	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex	ulcgtvendome@gmail.com	02 54 77 02 07
CHIBANI Larbi	Conducteur ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
CHOPART Jean-Pierre	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
CLEMENT Bruno	Responsable de Centre social CAF du Loir-et-Cher	CGT	6 Chemin de la Modèlerie 41320 CHATRES SUR CHER	famille.clement@aol.com	07 68 12 59 99
COCHEREAU Sandra	Aide médico- psychologue	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
CREUGNY Gilles	Pharmacien conseil Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
DAGUSE Olivier	Approvisionnement	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67

DA ROCHA NUNES Paulo	Magasinier vendeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
DAUPHIN Stéphane	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
DEBRET Laurent	Agent technique territorial	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
DEBRUYNE Pascal	Dessinateur aéronautique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
DESPELCHAIN Anthony	Conducteur d'engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
DIAZ Thierry	Technicien Assurance Maladie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
DOYEUX Pascal	Technicien Mesure Physique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
DUCHESNES Eric	Professeur	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr eric.duchesne.chadouteau@gmail.com	02 54 43 99 01
EYCHENNE Nancy	Responsable Bureau des Entreprises	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr nancy.ey@hotmail.fr	02 54 43 99 01
EL MAATOUG Christèle	Conductrice de bus	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	ud41@cgt.fr	02 54 45 48 08
FERNANDEZ Miguel	Agent de maîtrise territoriale	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70

FERRAULT Aurton	Chauffeur routier	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udcgt41@orange.fr	02 54 45 48 08
FERRERA Antoine	Privé d'emploi	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
GALERNE Joël	Conducteur d'engin BTP	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
GANGNEUX Béatrice	Technicienne paye et contrats	UNSA	UR UNSA CVL 4 Impasse du Cardinal Morlot 45000 Orléans	juridique.centrevaldeloire@unsa.org	02 38 78 05 17
GARCIA Thierry	Conducteur de bus	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udcgt41@orange.fr	02 54 45 48 08
GAUCHER Guy	Retraité	CGT	UL CGT 17 rue de la Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
GEISERT Robin	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
GEORGET Benjamin	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
GIRARD Rodolphe	Technicien	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
GOGUEY Xavier	Enseignant	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
GONDY Eric	Secrétaire général UD FO 41	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
GONTARSKI Sylvie	Gestionnaire	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67

GOULET Cyrille	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
GOUSSAY Janick	Retraité	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur 41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80
GUIGNARD Denis	Technicien fonction publique	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur 41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80
GUILLOIS Dalila	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
GUILLOT Claude	Chauffeur poids lourd	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udcgt41@orange.fr	02 54 45 48 08
GUILLOT Nathalie	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
GUILMAIN Alain	Ouvrier Métallurgie	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur 41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80
GUILMAIN Nicole	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
HILLIG Petra	Assistante Administration des ventes	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr gillihartep@gmail.com	02 54 43 99 01
INFANTE Thomas	Carrossier peintre	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
JOB Raphaël	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67

LAMY Stéphane	Employé de banque	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
LATHIERE Guillaume	Responsable des ventes secteur	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr gujpoitiers@hotmail.com	02 54 43 99 01
LASEIGNE Mireille	Agent de La Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
LAVRADOR Anthony	Agent de maîtrise EDF	CGT	UL CGT MER 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
LEBOUAZDA Véronique	Approvisionnement	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
LEBRETON Loïc	Employé chez partner's	CGT	23 rue des Lilas 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR	l.lebreton@orange.fr	06 36 32 23 36
LECHEVALIER Michael	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
LECLERCQ Christophe	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
LEGENDRE Michel	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
LELONG-HUE Nadine	Agent Technique Hospitalier	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
LEVEBVRE Thierry	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49

LIGONNIERE Sylvie	Aide soignante	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex	ulcgtvendome@gmail.com	02 54 77 02 07
LOISEAU Ludovic	Professionnel de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex	ulcgtvendome@gmail.com	02 54 77 02 07
LONQUEUX Fabien	Conducteur d'Engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
LUCAS Philippe	Technicien Qualifié Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
MACHARD Gérard	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
MANZANO Chantal	Retraîtée	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex	ulcgtvendome@gmail.com	02 54 77 02 07
MAQUE Françoise	Professeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
MAQUIN Stéphane	Gestionnaire	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
MARCONNET Laëtitia	Responsable intendance	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MASNIERE Laëtitia	Contrôleuse qualité - industrie textile	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
MEDDAH Madjid	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70

MERESS Rachid	Technicien matériels hydrauliques	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
MERRIEN Denis	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
MICHAUX Yohann	Ouilleur Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
LOUDIN Thierry	Pré retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
PALLIN Yvonne	Animatrice auprès de personnes âgées	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr y.pallin@interco.cfdt.fr	02 54 43 99 01
PARISOT Jean-Marie	Responsable UAP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
PASNON Virginie	Comptable	CGT	UL CGT Blois 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
PAULIN Franck	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
PELTIER Olivier	Employé SAV	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
PILON Karine	Gestionnaire	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
PLANCOT Thomas	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49

POIRIER Benjamin	Responsable des ventes secteur	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	loir-cher@cfdt.fr benjamin.poirier1@gmail.com	02 54 43 99 01
POULIN Dominique	Chauffeur super lourds	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
RAFFARD Damien	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN	ul-cgt-romo@orange.fr	02 54 76 13 70
RAFFIN TOTEE Guylaine	Secrétaire Organismes Sociaux	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur 41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80
RAIVARD Fabien	Agent de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
RENIER Serge	Opérateur régleur Mécanique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
RENOU Thomas	Agent de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
RIGOLET Donatella	Aide à domicile	CGT	UL CGT Blois 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
ROMAIN Christophe	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
SAUVAGE Loïc	Agent d'entretien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
SAVAJOL Marie-Paule	Enseignante	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur 41000 BLOIS	comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr	02 54 87 65 80

SCOURFIELD Anne	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
SCOURFIELD Marc	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
STIRER CHOUBRAC Lucie	Educatrice spécialisée	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
TORTET Didier	Agent de la Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
THOUZE Stéphane	Agent logistique	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
TRAORE Abdoulaye	Agent de sécurité	CGT	35/37 Avenue de l'Europe 41000 BLOIS	abdoutraore@hotmail.com	06 26 18 52 82
TREBUCHET Katia	Technicienne service Clients banque et assurance	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
VACHER Rebecca	Conseillère	CGT	37 rue de la Grève 41100 VENDOME	ulcgt.vendome@gmail.com	02 54 77 02 07
VARRIN Christian	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe BP 21004 41010 BLOIS Cedex	ulcgtblois@orange.fr	02 54 43 96 38
VERNOUILLET Christophe	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
VERET Rémy	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67

VIGINIER Laurence	Agent de service	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	udfo41@force-ouvriere.fr	02 54 51 30 67
VOYARD Valérie	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay 41500 MER	ulcgtmer@wanadoo.fr	02 54 81 33 49
WALTER Rémi	Technicien	CGT	UD CGT DU LOIR ET CHER 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS	ud41@cgt.fr	02 54 45 48 08
DEPARTEMENT DU LOIRET					
AMIROUCHE Yousra	Auxiliaire de vie faisant aide soignante	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
ATTOUMBRE Colette	Technicienne	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
BARRET Monique	Retraitée	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
BEROT Jean-François	Agent logistique	SOLIDAIRES	UD Solidaires Loiret 12 cité Saint-Marc 45000 ORLEANS	jeanfrancois.berot@gmail.com	06 01 42 48 05
BESANCON Stéphanie	Technicienne	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
BILOUNGA Arlette	Assistante ADV	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
BONNEFONT Sandra	Agent hospitalier	FO	UL FO du Giennois 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 38 28 15 02 18 88 53 90
BOUDEAUD Stéphane	Technicien de maintenance Parfums Christian Dior	UNSA	4 impasse du Cardinal Morlot 45000 ORLEANS	juridique.centrevaldeloire@unsa.org	06 45 30 15 38

BOULLIE LEGENDRE Karen	Commis de cuisine	FO	UL FO du Giennois 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 38 28 15 02 18 88 53 90
BRUYANT David	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	david.philippe.bruyant@gmail.com	06 41 85 11 74
CAPARROS Jean-François	Chef d'équipe/retraité	FO	UL FO Pithiviers – 13 rue Madeleine Rolland 45300 PITHIVIERS UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	force-ouvriere.pithiviers@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 30 76 92 02 18 88 53 90
CARRIERE Jean-Philippe	Agent EDF	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	jph.carriere@icloud.com	02 38 22 38 40
CHABOT Jean-Luc	Retraité	CGT	10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
CHAGNOUX Bertrand	Agent territorial	FO	UL FO du Giennois 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 38 28 15 02 18 88 53 90
CHAMBOLLE Sandrine	chocolatière	UNSA	UR UNSA CVL 4 impasse du cardinal Morlot 45000 Orléans	juridique.centrevaldeloire@unsa.org	02 38 78 05 17
CHARPENTIER Patrick	Retraité	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	p.charpentier45@gmail.com	02 38 22 38 40
CONDAMINET JérémY	Professeur des écoles (fonction publique)	UNSA	UR UNSA CVL 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS	juridique.centrevaldeloire@unsa.org	07 69 32 25 22
CONSTANTIN José	Chauffeur livreur	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr jose.constantin45@gmail.com	02 38 22 38 40

COURGEON Dominique	Agent administratif	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
DAHRI Farid	GDS	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
DEBRUYNE Philippe	Technicien référent métier	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr philicfdt@orange.fr	02 38 22 38 40
DE FREITAS Pierre	Retraité des assurances	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
DELAS Gilbert	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 38 28 15 02 18 88 53 90
DENIS Alain	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
DERE Jamila	Agent logistique	SOLIDAIRES		sudjamiladere@gmail.com	06 62 57 70 76
DIAW Annaby	Emballeur	FO	UL FO Montargis 31 avenue Maurice Chautemps 45200 MONTARGIS UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
EL LAHIBI Mohammed	Opérateur conducteur machines	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
FARIGOULE Murielle	Responsable projet de recherche	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	mfarigoule@research.lvmh-pc.com	02 38 22 38 40

GALOPIN Dominique	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr udfo45@force-ouvriere.fr	02 38 38 28 15 02 18 88 53 90
GAULT Philippe	Employé logistique	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
GAZZOLA Coline	Psychologue	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr colinegazzola@gmail.com	02 38 22 38 40
GEERTS Sylvie	Responsable logistique Achat	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr sylvie.geerts2702@gmail.com	02 38 22 38 40
GEORGEAIS Yvon	Informaticien	UNSA	UR UNSA 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS	juridique.centrevaleloire@unsa.org	02 38 78 05 17
GUEREL BAYLE Joël	Ouvrier	SOLIDAIRES	UD Solidaires Loiret 12 cité Saint-Marc 45000 ORLEANS	contact@solidairesloiret.org	06 99 97 24 42 grbj@yahoo.com
HACHELEF Nassim	Technicien HSE	UNSA	UD 45 4, Impasse du Cardinal Morlot 45000 Orléans	UD-45@unsa.org	06 70 90 44 82
HAMDOUNI Abdelhak	Employé logistique	CAT	22 rue St Vincent de Paul 75010 PARIS	contact@c-a-t.fr	01 48 78 12 36
HEMMERY Geoffrey	Conducteur receveur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
HOUITAR Habiba	Employée de laboratoire	CAT	22 rue St Vincent de Paul 75010 PARIS	contact@c-a-t.fr	01 48 78 12 36
JACQUET Joël	Inspecteur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
JACQUET Nicolas	Conducteur de ligne	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35

JOUBERT Luc	Agent territorial	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
JOURDIN Natalia	Conseillère MRS	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
KAMARA Vincent	Directeur adjoint/action sociale	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
KANGU Tibass Kazematik	Agent logistique	SOLIDAIRES	UD Solidaires Loiret 12 cité Saint-Marc 45000 ORLEANS	tibasskazematik@gmail.com	07 53 41 11 49
LEBAS Christophe	Chef de cuisine	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
LHERSONNEAU Franck	Conducteur receveur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
LIONGO Clarisse	Team leader	CAT	22 rue St Vincent de Paul 75010 PARIS	contact@c-a-t.fr	01 48 78 12 36
LOPEZ Serge	Agent des services territoriaux	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
MALLET Fabien	Cariste	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
MARGEURON Valérie	Conductrice receveuse	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
MARLET Emmanuel	Ingénieur informatique	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
MASSON Philippe	Manager projet informatique	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr obelix.cfdt.phmasson@gmail.com	02 38 22 38 40

MAUJEAN Gaëlle	Conseillère bancaire	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	secretariat@udcgtloiret.com	02 38 68 78 35
MAXANT Régis	Gérant directeur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
MBOUNOU Aimé-Blaise	Technicien	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MESSAÏ Laura	Juriste	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MILONGUI MALONGA GAMA Raïssa	Technicienne	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
MOLINA Céline	Chargée de gestion locative	UNSA	UR UNSA CVL 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS	juridique.centrevalde Loire@unsa.org	02 38 78 05 17
MOUSSY Nathalie	Manager KEOLIS METROPOLE ORLEANS	SOLIDAIRES	SUD TAO du Syndicat national SOLIDAIRES 64 rue Pierre Louguet 45800 ST JEAN DE BRAYE	sud.tao.45@gmail.com	06 81 91 56 95
MOUSTAIN Abderrahman	Opérateur confirmé	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
N'KADIABOUA Paul-Omer	Technicien	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
NIQUET Philippe	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
OUGHZIF Khalid	Conducteur receveur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
PENCIOLELLI Pascal	Avocat honoraire	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35

PERRIER Marie	Chocolatière	UNSA	UR UNSA CVL 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS	juridique.centrevalde Loire@unsa.org	02 38 78 05 17
PETIT Eric	Technicien électronique - Téléphonie	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr cire.titep@gmail.com	02 38 22 38 40
POINTEREAU Guillaume	Opérateur production	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
PORTE Frédéric	Comptable	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans @orange.fr	02 38 68 78 35
QABBAL Driss	Opérateur conducteur machines	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
ROULET- PLANTADE Florian	Inspecteur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	uniondepartementalecgtorleans@orang e.fr	02 38 68 78 35
SAGNO Lucie	Opératrice en pyrotechnie	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr sagno.lucie@hotmail.fr	02 38 22 38 40
TALLET Frédéric	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	f.tallet@numericable.fr	06 27 66 09 53
THOUVENIN Christophe	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	cthouvenin@hotmail.com	06 84 73 71 68
THIBAUT Dimitri	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	thibault.dimitri45@gmail.com	06 83 52 63 09
TOMA André	Conseiller de vente - Commerce	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	loiret@centre.cfdt.fr tomas.andre@neuf.fr	02 38 22 38 40
TOMKOUNOU Constant	Ouvrier	SOLIDAIRES	UD Solidaires Loiret 12 cité Saint-Marc 45000 ORLEANS	contact@solidairesloiret.org ctomkounou@gam	06 33 97 01 81
VERGNE Christophe	Agent territorial	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90

VIVES Richard	Employé logistique	CAT	22 rue St Vincent de Paul 75010 PARIS	contact@c-a-t.fr	01 48 78 12 36
YANG Stéphane	Formateur	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	stephane.yang@hotmail.fr	02 38 22 38 40
YOHOU Urbain	Technicien	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
ZANANIRI Jacky	Technicien	CFTC	10 RUE THEOPHILE NAUDY 45000 ORLEANS	cftc41@wanadoo.fr	06.58.33.30.65
ZANTARI Hicham	Conducteur routier	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS	udfo45@force-ouvriere.fr	02 18 88 53 90
AU TITRE DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS					
GEORGES Hérizo	Chef d'entreprise	CPME 18	19 rue Philippe Labbe 18000 BOURGES	herizo.georges@club-internet.fr	06 68 08 85 19
TARTARY Frédéric	Chef d'entreprise	CPME 18	Centre préventique Parc d'affaire Esprit 1 Rue Albert Einstein 18000 BOURGES	centre-preventique@orange.fr	02 48 26 02 98
BOUQUIN Julien	Dirigeant	CPME 36		jul.bouquin@gmail.com	06 10 02 63 69
MERLIN Philippe	Dirigeant	CPME 36		contact@cpme36.fr	02 54 53 07 89
LONCHAMPT Marc	Chef d'entreprise	CPME 41	MATERIALS 1 rue de la Poste – 41210 SAINT-VIATRE	lonchampm.marc@orange.fr	02 54 88 92 31

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-15-00002

Arrêté de prolongation des délais d'instruction
d'une demande d'autorisation d'exploiter au
titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles

Monsieur Arnaud LEFEVRE (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIR-ET-CHER**

ARRÊTÉ

de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation
d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331 7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°25.083 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 13 octobre 2025 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Isaline LEROY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isaline LEROY à Madame Hélène RENAULT, s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 05 octobre 2025 ;

- présentée par Monsieur Arnaud LEFEVRE
- demeurant Malague – 41800 SAINT-ARNOULT

- exploitant Oha et dont le futur siège d'exploitation se situera sur la commune de LA CHAPELLE-ENCHÉRIE
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : 0

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 174ha 99a 10 ca correspondant aux parcelles suivantes :

- commune de AZÉ
- références cadastrales : ZL16 J ET K

- commune de BUSLOUP
- références cadastrales : ZC22 – ZC23 A ET C - ZC24 – ZD42 – ZK22 - ZN32 A ET C

- commune de LA CHAPELLE-ENCHÉRIE
- références cadastrales : A450 – A481 A – A734 - ZA13 – ZA14 – ZA15 - ZA17 J ET K - ZA51 - ZA57 – ZA58 J ET K – ZA59 – ZA60 - ZA69 J ET K - ZA70 J ET K - ZA71 - ZA72 J ET K -ZA74 J ET K - ZA96 - ZA100 J ET K – ZB13 - ZB14 – ZB81 - ZC34 – ZC40 A – ZC41 – ZC48 – ZC52 – ZC54 J ET K – ZC60 J ET K - ZC61

- commune de FONTAINE-LES-COTEAUX
- références cadastrales : ZK1 – ZK2 J ET K - ZK7 – ZK136 – ZK138 – ZK154 J ET K - ZK155 - ZK156 – ZK157 - ZK159 – ZK176 J ET K - ZL103 – ZL104 - ZL105 – ZM94

- commune de OUCQUES-LA-NOUVELLE
- références cadastrales : C65 - ZI28 – ZI35

- commune de RENAY
- références cadastrales : ZB12 – ZB39 – ZB40 - ZB41

- commune de SARGÉ-SUR-BRAYE
- références cadastrales : D60 – D64 – D65 – D66 – D67 – D318 – D393 – D396 – D397 – D398 – D425 – D426 – D427 – D428 – D429 – D430 – D431 – D701 - D812 – D815 - D818 - D826

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise de ces parcelles ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, la directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher et les maires de AZÉ, BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHÉRIE, FONTAINE-LES-COTEAUX, OUCQUES-LA-NOUVELLE, RENAY, SARGÉ-SUR-BRAYE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2026
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La cheffe du pôle gestion des aides
et sécurisation des processus
Signé : Hélène RENAUT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : à **la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.